

PRO-SMEEn aide les entreprises industrielles à booster leur efficacité énergétique.

Qu'est-ce que PRO SMEEn ?

Le dispositif PRO-SMEEn, porté par l'ATEE, attribue une prime aux entreprises industrielles qui mettent en place un **Système de management de l'énergie (SMEEn) conforme à la norme ISO 50001**.

La prime est délivrée une fois le certificat ISO 50001 obtenu par l'entreprise. Elle s'élève à **20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés et va jusqu'à 40 000 €**.

PRO-SMEEn a déjà récompensé 437 entreprises entre 2016 et 2022.

Le dispositif est intégré dans le grand Programme PACTE INDUSTRIE pour la période 2023-2026.

Comment obtenir la prime PRO-SMEEn ?

Demander la prime PRO-SMEEn est simple et s'effectue en 2 étapes, auprès de l'ATEE :

- ⇒ 1. Un *questionnaire d'identification* téléchargeable sur www.pro-smen.org est à envoyer dès que le périmètre du Système de Management de l'Energie est défini.
- ⇒ 2. Un *formulaire Demande d'Aide* est à envoyer une fois le certificat ISO 50001 obtenu, accompagné de pièces justificatives (certificat ISO 50001, attestation du montant des dépenses énergétiques notamment).

Quelles sont les conditions à remplir ?

Sont requis :

- ✓ Le certificat ISO 50001 délivré après le 25 décembre 2022, par un certificateur accrédité par le COFRAC *
- ✓ Le montant des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés, attesté sur l'honneur
- ✓ Les sites inclus dans le périmètre de la certification doivent être exclusivement situés sur le territoire national

L'entreprise demandant la prime est identifiée par son numéro SIREN. Un seul certificat ISO 50001 est recevable par demande.

Le nombre de primes est limité à 1 par numéro SIREN et à 5 par groupe de sociétés.

Tout est expliqué en détail dans le règlement sur le site www.pro-smen.org.

Comment est financé le dispositif PRO-SMEEn ?

Le dispositif PRO-SMEEn est porté par l'ATEE qui reçoit et instruit les demandes puis verse les primes. Le fonds d'un montant de 11,2 millions €, est alimenté par les versements de 5 énergéticiens qui, en contrepartie, reçoivent des certificats d'économies d'énergie conformément à un arrêté ministériel spécifique au Programme PACTE INDUSTRIE :

EDF-Electricité de France / ÉS- ÉS Énergies Strasbourg / GazelEnergies solutions / SCA Pétrole et Dérivés / TotalEnergies Marketing France.

* ou par un autre organisme d'accréditation membre de l'european cooperation for accreditation

Recommandations

La démarche de certification peut demander plusieurs mois entre la prise de décision et la délivrance du certificat. Il est recommandé de ne pas attendre pour démarrer.

Les questionnaires (étape 1 de la démarche) sont à envoyer avant le 31 décembre 2025 et les demandes d'aide (étape 2) avant le 31 mai 2026.

A propos de

La norme internationale ISO 50001 guide les organisations, quel que soit leur domaine d'activité, dans une démarche globale d'amélioration de leur performance énergétique, qui leur permet de réaliser des économies d'énergie de manière pérenne www.iso.org

Le Programme PACTE INDUSTRIE

PACTE INDUSTRIE est un nouveau programme CEE porté conjointement par l'ADEME et l'ATEE. d'envergure Il offre tout un éventail d'aides pour faciliter le déploiement de l'efficacité énergétique et de la décarbonation de l'industrie ; via le financement massif de formations, d'études et de coaching.

Doté de près de 50M€, il prend la suite, rassemble et permettra de démultiplier l'ambition des programmes [PRO-SMEn](#), [PROREFEI](#) et [INVEEST](#) qui permettent la montée en compétences et la certification d'industriels en matière d'efficacité énergétique.

Le programme PACTE INDUSTRIE vise à passer à l'échelle supérieure en proposant, en complément de la formation, une offre d'accompagnement (études, conseils, coaching ...) adaptée au profil de chaque site industriel. Il s'agit d'inciter au passage à l'action vers des investissements d'efficacité énergétique et de décarbonation.

L'ATEE, Association Technique Energie Environnement, dont l'objet est, depuis sa création en 1978, de promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités s'est impliquée dans le dispositif des CEE dès sa création, considérant celui-ci comme un levier efficace d'incitation aux économies d'énergie. www.atee.fr

contact : ATEE

Christiane CONAN SENICOURT

0146564149

pro-smen@atee.fr

Programme pour la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie conforme à la norme ISO 50001 dans les entreprises– www.pro-smen.org